

DELIVRANCE CARTE D'IDENTITE

A partir du 1^{er} janvier 2018

Carte d'identité européenne

Le port de la carte d'identité est obligatoire à partir de 15 ans.

Les moins de 12 ans reçoivent gratuitement, à la naissance, un scapulaire administratif valable uniquement en Belgique.

Pour partir à l'étranger (UE), une carte avec photo est nécessaire (6,40 €) et pour un pays hors UE, un passeport est obligatoire.

Depuis le 20 avril 2009, le certificat d'identité pour enfants a changé de look ! La carte est devenue électronique... Réelle plus-value pour la sécurité, la nouvelle carte n'est pas seulement un document d'identité. Elle offre également d'autres avantages comme l'identification électronique possible dès 6 ans pour, par exemple, surfer et chatter de manière plus sûre. Cette sécurité accrue implique que vous effectuiez les démarches 4 semaines avant tout départ.

Remarques concernant la carte électronique pour enfants :

- la photo doit être sur fond clair, uni et au format carte d'identité (plus de photos de classe)
- coût : 6,40 €

Plus d'infos sur ibz.rrn.fgov.be ou au 019/33.99.90 ou 019/33.99.91

Délivrée à partir de 12 ans, la carte d'identité doit être renouvelée ou modifiée selon les cas exposés ci-dessous :

a) Renouvellement

Lorsque la carte d'identité arrive à expiration (tous les 10 ans), une convocation parvient à votre domicile, vous invite à vous présenter à l'administration communale avec une photo d'identité sur fond blanc et l'ancienne carte d'identité. En cas de détérioration de la carte d'identité, il est nécessaire de la faire renouveler. Le document doit toujours rester lisible. En cas de perte ou de vol, vous êtes tenu de passer à la police pour y faire une déclaration de perte/vol et au service population pour faire renouveler votre carte. Le prix est de 22 €.

b) Modification

Le changement d'adresse s'effectue sur la puce ; il n'y a pas lieu de changer la carte.

L'Etat Civil ne figure plus sur la carte.